



**COMMUNE DE PALLUAU**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016 – 20H00**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - AFFICHAGE**

**Présents** : MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Pascal AVRIT - Guillaume BUTEAU - Bruno MARTEAU – Cédric IDIER - Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU – Eléna BOULIAU – Monique DIERCKENS – Emilie JULLIEN

**Pouvoirs** : Jocelyne PORTRAT pour Patrick GINEAU – Brigitte GUILLOTON pour Robert BOURASSEAU  
 Emmanuel ARNAUD pour Marcelle BARRETEAU.

**Secrétaire de séance** : Pascal AVRIT

**Convocations envoyées** le 23/09/2016

**PV publié** le 30/09/2016

**Présents** 11 - **Votants** 14

Monsieur le maire remercie Nadia RABREAU conseillère départementale du Canton de Palluau venue assister à la séance du Conseil Municipal, réaffirmer son implication dans la représentation du Pays de Palluau et démentir sa candidature d'élue communautaire au sein de Challans Gois Communauté.

**DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR**

Point n° 12 – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – RÈGLEMENT

Point n° 13 – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE – MAÎTRISE D'ŒUVRE - LANCEMENT DE LA SOUSCRIPTION

**DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PV DU 25 AOÛT 2016**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 25 août 2016.

**DÉLIBÉRATION N° 2 - ASSAINISSEMENT – REDEVANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'augmenter le tarif de la redevance à compter du 1er janvier 2017 de 1% soit :

- Abonnement 42,70 € HT
- Par mètre cube d'eau facturé 1,80 € HT

PRÉCISE que cette délibération est reconductible dès lors que la collectivité n'adopte pas de nouvelle délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 3 - MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFEEP) POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter, après avis du comité technique paritaire, la proposition du maire relative au nouveau régime indemnitaire dans la collectivité, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

**DÉLIBÉRATION N° 4 – NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

SUPPRESSION		CRÉATION		
GRADE	DURÉE	GRADE	DURÉE	DATE D'EFFET
ADJ.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE Garderie matin et soir – service	18H02			

restauration (DÉMISSION DE L'AGENT)				
ADJ.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE Restauration – préparation et service	18H14	AD.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE Restauration – préparation et service – garderie soir - TAP	20H19	01/10/2016
ADJ.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE Service restauration, garderie	21H00	AD.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE *Accord de l'agent Service restauration, TAP - garderie	19H12	01/10/2016
ADJ.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE Agent des écoles, garderie, TAP	26H17	AD.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE Agent des écoles, garderie, TAP	30H29	01/10/2016
ADJ.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE Agent des écoles, garderie, TAP	27H28	AD.TECH.2 <sup>E</sup> CLASSE Agent des écoles, garderie, TAP	31H13	01/10/2016
		ADJ. TECH. 2 <sup>E</sup> CLASSE Service de restauration – TAP	4H22	01/12/2016
		ADJ. TECH. 2 <sup>E</sup> CLASSE Surveillant de cour	4H22	01/12/2016
		ADJ.TECH.2E CLASSE RECRUTEMENT Garderie matin – service restauration	9H21	01/12/2016

#### DÉLIBÉRATION N° 5 – REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le projet de règlement établi par les commissions finance et associations.

#### DÉLIBÉRATION N° 6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'USSEPLCP

Le conseil municipal décide de verser, au titre de l'année 2016, une somme de 660 € à l'association sportive de football représentant 15 € par licenciés de Palluau (44).

#### DÉLIBÉRATION N° 7 – MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le conseil municipal décide de passer un avenant n° 1 à la convention du 28 mai 2015 et de modifier ainsi qu'il suit l'article 5 portant sur les dispositions financières :

	2016	Tarif
Nbre d'heures d'utilisation du gymnase – PETIT GYMNASSE INDÉPENDANT	918 H	8,53 €
Nbre d'heures d'utilisation du stade de plein air – STADE SIMPLE	918 H	4,05 €

#### DÉLIBÉRATION N° 8 – CONSTRUCTION DE 10 MAISONS SENIORS CHEMIN DE LA NAULIÈRE

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorable au projet de construction de 10 maisons seniors en deux tranches.

Confie le projet à VENDÉE LOGEMENT.

Cède gratuitement les terrains nécessaires à cette opération.

Décide de faire bénéficier les opérations locatives de logements HLM de l'exonération de la taxe d'aménagement et de la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux (PVR).

Apporte à la S.A. HLM « VENDÉE LOGEMENT esh » sa garantie de remboursement du prêt PLUS nécessaire à cette réalisation.

### DÉLIBÉRATION N° 9 – AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA CASERNE

Elena BOULIAU et Patrick GINEAU présente le dernier projet de Vendée Expansion qui prend en compte un certain nombre d'éléments étudiés lors des réunions des commissions Voirie et Travaux-Urbanisme. Le rond point trop onéreux et le « tourne à gauche » n'ont pas été retenus.

Le conseil municipal se prononce favorable à cette dernière esquisse et sollicite les subventions auprès du Conseil Départemental (Amende de police – sécurité arrêt de bus et parking de co-voiturage).

### DÉLIBÉRATION N° 10 – ACHAT DE STORES

Le conseil municipal décide l'achat de 4 stores auprès de la société BMS pour un montant de 744€ 05 TTC. 1 store sera installé sur la porte d'entrée du Centre de Loisirs et 3 à la mairie.

### DÉLIBÉRATION N° 11 – DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

#### LOUAGE - BAUX

N°	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT
2016/L/3	13/09/16	Nicolà CARRETA	Avenant en moins suite à démolition du garage	- 49,82 €
2016/L/4	13/09/16	Valérie MARTIN	Avenant en moins suite à démolition du garage	- 58,50 €

#### NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN
2016/U/11	Rue de l'Ancienne Gare	AB 96 / 206 / 283 / 284	Terrain

#### CONTRATS DE PERSONNEL

N°	DATE	AGENT	POSTE	DURÉE
2016/CP/1	22/01/16	Sophie BORRE	Services périscolaires 6h/s	23/01 - 5/07/2016
2016/CP/2	21/06/16	Sophie BORRE	Restauration pour CDL - 7h30/s	25/07 - 29/07/2016
2016/CP/3	20/06/16	Nicolas LE KVERNE	Agent au camping municipal 1h/s	06/07 - 31/08/2016
2016/CP/4	31/08/16	Laëtitia MANCEAU	Surveillance garderie et cantine - 12h30/s	01/09 - 30 /11/2016
2016/CP/5	31/08/16	Sophie BORRE	Services périscolaires 6h/s	01/09 - 30/11/2016
2016/CP/6	31/08/16	Nicolas LE KVERNE	Surveillance cour - 1h35/j	01/09 - 30/11/2016

Le conseil municipal prend acte.

### DÉLIBÉRATION N° 12 – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - RÈGLEMENT

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Guillaume BUTEAU et de Emilie JULLIEN,

Sur proposition de Patrick GINEAU – adjoint aux affaires scolaires,

Décide d'approuver le règlement tel qu'il a été préparé par la commission Ecole et Jeunesse.

### DÉLIBÉRATION N° 13 – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE – TRANCHE 2

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec Mme JAUNET Patricia. Le pourcentage des honoraires basé sur un budget prévisionnel de 319 500,00 € est de 10,40% comprenant également les honoraires de l'économiste et la mission des quantitatifs EXE.

Il est également décidé de lancer une nouvelle souscription auprès de la fondation du patrimoine. Les travaux s'y rapportant sont les suivants :

Couverture 40 800 € - Charpente 32 300 € - Cloches 20 000 € - Vitraux 62 900 € **Soit un total de 156 000 €**

Séance levée à 22h20

Robert BOURASSEAU – président de séance

